

Département  
de la Haute-Savoie**REPUBLIQUE FRANCAISE**Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.073**Séance du **DOUZE JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 6 juin 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, MARTINEZ

2 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Daniel RICHARD à Véronique FENEUL

4 absents :

Mmes MARAUD et PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et ALPSTEG

***Objet : Nouvelle mairie - changement d'adresse, d'horaires d'ouverture au public, lieu de célébration des unions et baptêmes, lieu de réunion du conseil municipal***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le déménagement dans la nouvelle mairie est désormais imminent.

Les services installés dans les villas déménageront le 19 juin et ceux de la mairie actuelle déménageront le 26 juin. Les services seront à nouveau opérationnels avec accueil du public dans la nouvelle mairie le 29 juin.

Cela va imposer une fermeture échelonnée et temporaire des services au public :

- du vendredi 16 juin 16h au mercredi 28 juin 17h pour les services Finances, Ressources humaines, Marchés publics, Foncier, Technique et Urbanisme ;
- du vendredi 23 juin 16h au mercredi 28 juin 17h pour les services Population, Enfance jeunesse Éducation, Évènementiel Communication, Direction générale.

Aussi, il est nécessaire d'acter le changement d'adresse de la mairie qui sera la suivante à compter du 27 juin 2023 : 2, Chemin des Érables – 74100 VÉTRAZ-MONTHOUX.

Par ailleurs, il est prévu que la mairie fermera ses portes au public le mardi après-midi pour permettre aux agents de traiter les dossiers de fond et harmoniser les horaires de l'ensemble des services.

Ainsi, les horaires d'ouverture des services de la mairie seront harmonisés comme suit à compter du 3 juillet 2023 :

N° 2023.073

	Matin	Après Midi
LUNDI	8h30 - 12h00	13h30 - 17h00
MARDI	8h30 - 12h00	FERMÉ AU PUBLIC
MERCREDI	8h30 - 12h00	13h30 - 17h00
JEUDI	8h30 - 12h00	13h30 - 17h00
VENDREDI	8h30 - 12h00	13h30 - 16h00
SAMEDI	9h00 - 12h00 pour le service Population uniquement	

Ce point a fait l'objet d'une information au Comité Social Technique du 22 février dernier.

Concernant les unions (mariages) et baptêmes, il est proposé que ceux-ci soient toujours célébrés dans le salon prévu à cet effet dans la mairie actuelle au 1, Place de la Mairie.

Enfin, les réunions de Conseil municipal se tiendront toujours dans la Salle communale Albert Roguet, tant que les contraintes techniques l'imposeront. Dès qu'il le sera possible, le Conseil municipal se réunira dans la salle prévue à cet effet dans la nouvelle mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ARTICLE 1 : ACTE** la nouvelle adresse de la mairie au 2, Chemin des Érables,

**ARTICLE 2 : VALIDE** les nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie,

**ARTICLE 3 : ACTE** le fait que les mariages et baptêmes seront toujours célébrés dans le salon des mariages au 1, Place de la Mairie,

**ARTICLE 4 : ACTE** que le Conseil municipal se réunira toujours dans la salle communale Albert Roguet, puis dans la salle prévue à cet effet de la nouvelle mairie dès que les aspects techniques le permettront.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 19 juin 2023

Le Maire  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 27/06/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.